



Enfant issu d'un premier lit, héritage et PACS

Par fkgang

Bonjour,

Ci-dessous le contexte :

Je suis actuellement Pacsé et ma compagne a eu un enfant il y a aujourd'hui quelques années.

La situation avec cet enfant (aujourd'hui majeur) s'est grandement complexifiée (menaces, etc.) et aujourd'hui il a coupé les ponts avec tout le monde.

Ma compagne et moi avons aujourd'hui un enfant.

Nous prévoyons de faire des acquisitions immobilières et nous ne souhaitons pas que l'enfant qu'elle a eu puisse hériter d'une quelconque partie du patrimoine que nous avons construit tous les deux. Dans le pire des cas, qu'il ait le minimum possible et que ma compagne et notre commun enfant soient les plus largement bénéficiaires possible.

J'ai lu qu'il y a une notion de réserve héréditaire qui garanti un héritage minimal. Mais je me demande s'il n'existerait pas un schéma possible pour que son fils à elle hérite du moins possible (voire rien)

Merci,
Frederic